

LOGIGRAMME DE L'ELECTROCONVULSIVO-THERAPIE

Patient bénéficiant d'une prise en charge ambulatoire à la Maison de Santé de Bellevue (MSB)

Indication portée par le psychiatre traitant du patient

Explications données par le psychiatre traitant au patient et à sa famille)
(Procédure de recueil du consentement éclairé)

Accord du patient et/ou de sa famille (consentement éclairé)
Documents signés adressés au médecin de la Clinique- contact téléphonique entre psychiatre traitant et médecin MSB pour entériner l'indication d'ECT et convenir d'une consultation psychiatrique préalable

Programmation des examens spécialisés par le psychiatre traitant
(protocole du bilan pré ECT)

Contrôle du bilan par le psychiatre traitant
Comptes-Rendus adressés au médecin de la Clinique

Visite pré anesthésique
Avis médecin anesthésiste

Contre-indication relative ou absolue

Pas d'ECT

Discussion thérapeutique
Staff médical- Corrections des anomalies
Du bilan pré ECT
Inscription dans le dossier du patient

Pas de contre-indication
(Procédure de consentement à l'anesthésie)

DECISION ECT

Contact pris avec salle d'ECT de MSB (Mme Christiane Bodson.)
Prise de rendez-vous (heure ambulance)
Contact médical téléphonique avec médecin réalisant l'ECT
Préparation transmission écrite (dossier ECT)
Dossier de soins (copie)
Fiche de suivi médical et infirmier

Transport du patient à MSB
Remise du dossier ECT par ambulancier à Unité ECT

Prise en charge en salle d'ECT

ECT

Suivi post-anesthésique (présence infirmière référente encouragée)

Transmission écrite du déroulement per-interventionnel sur fiche de suivi médical et infirmier (double gardé)
Contact téléphonique avec médecin si nécessaire.

Retour du patient en ambulance avec remise du dossier ECT par ambulancier à équipe infirmière sur institution d'origine

OU

Retour avec proche accompagnant à domicile si ECT-M (entretien)
Suivi médical et infirmier post-ECT (cf. protocole)
Inscription dans le dossier du patient (médecin + infirmier)
Registre général des ECT